



Compte -Rendu du

C D A S

du 29 juin 2021

Représentant de la CGTFIP43 : BEAUNET Claude-Olivier ; BATION Patrick

Les organisations syndicales CGT FIP43 et FO FIP43 lisent leur déclaration liminaire.

Celles-ci font ressortir l'absence d'un délégué départementale pour la Haute Loire, le soucis de l'administration d'économiser au détriment des CDAS , la refonte des réseaux de l'action sociale (Régionalisation) et l'abandon des résidences EPAF. La réponse apportée par la Présidente du CDAS est que concernant le délégué, l'administration a fait remonter mais qu'il n'y a toujours pas de réponse. Elle précise que l'on se dirige plus vers une organisation régionalisée avec des implantations en locales.

Les OS font remarquer que pour notre département le nombre de retraités est supérieur au nombre d'actif.

On tend vers un délégué régionalisé , même si ce n'est pas encore acté, ce qui risque de poser des problèmes tant en moyens humains et un problème géographique pour notre département (déplacements,...).

La direction précise que l'argent mis pour le NRP provient pour une partie du plan de relance qui pour notre département s'élève à 180 000 €. Les Organisations syndicales font remarquer que cet argent aurait très bien pu être mis à la réfection du parc EPAF.

1) La réunion débute par l'approbation du PV du 23 février 2021 .
Un vote pour à l'unanimité des Organisations syndicales.

2) Règlement intérieur du CDAS

Une annexe modifiée au règlement intérieur du CDAS est proposée aux Organisations Syndicales suite au rejet de la première.

La mention du téléphone privé est supprimée et la mention « sauf opposition de la majorité des représentants des OS » et rajoutée à la possibilité de réunions en audioconférences suite à situations particulières.

Il est rappelé que même sans le vote de cette annexe , l'article 84 du décret n°2020-1427 (portant sur l'organisation des instances de dialogue social) s'impose de faction

.
Vote unanime contre cette modification qu'on ne veut pas.

3) Présentation du compte-rendu d'activité 2020 du service social de Haute Loire.

Le compte-rendu est présenté par MME TERRISSE.

Les visites dans les services restructurés prévues au cours de l'année 2020 n'ont pu avoir lieu du fait de la crise sanitaire, mais les remontées avec la direction et les OS ont été nombreuses.

Les interventions sont en baisse par rapport à l'année précédente (29 actifs et 5 pensionnés) dues en partie à la crise et à l'absence de ces visites des services.

Une attention particulière doit être portée au retour au bureau des agents en télétravail sur 5 jours.

Il faut recréer un collectif entre les agents en présentiel et ceux qui télétravaillaient.

4) Echange sur les actualités relatives à l'organisation de l'action sociale ministérielle.

La réforme du réseau est prévue avec une déconcentration : on passe de national à régional.

Les OS craignent des suppressions de moyens humains avec cette réforme.

Le délégué voit avec cette régionalisation un accès plus facile à une réponse en cas de besoin.

Parfois , les questions posées par les délégués au Secrétariat Général restent sans réponse.

Les crédits et moyens financiers ne doivent pas constituer une crainte selon le délégué.

Le secrétariat général prévoit aussi une nouvelle association qui aurait comme mission de chapeauter l'ensemble des autres associations (EPAF, ALPAF, ATSCAF, ...).

Concernant la vente du parc EPAF , il aurait été nécessaire de faire une consultation des agents sur leur mode de consommation , mais l'excuse du coût financier n'est pas entendable alors que l'état n'a pas mis depuis plusieurs années les moyens nécessaires à l'entretien des résidences.

5) Actions locales 2021

L'arbre de Noël est prévu pour le 1^{er} décembre 2021 à BRIVES CHARENSAC.

Il est envisagé aussi d'augmenter la part de la subvention de l'action sociale sur la sortie à AIX LES BAINS pour les retraités.

Un groupe de travail aura lieu dans l'automne 2021 pour organiser les sorties sur l'année 2022.

L'assistante sociale possède une carte d'achat alimentaire pour les besoins urgents d'agents.

Le mandat du président du RIA est prolongé de 6 mois , ensuite il faudra un nouveau bureau

Une modification des statuts du RIA est prévue avec 1 membre représentant de chacune des administrations (10 en tout) et membres représentant les rationnaires.